

Agglomération d'Épinal

SANCHEY

L'éclairage public suscite des débats au conseil municipal



La décision modificative sur le budget vient clore le chantier de rénovation de la route de Renauvod.

Lors de leur dernière réunion de l'année, les élus municipaux ont validé plusieurs demandes de subventions pour la requalification de la rue du Lac sur Bouzey, dont le coût total est estimé à 589 522 € HT, avec un financement espéré à hauteur de 79,5 %. D'autres décisions ont concerné l'achat d'une membrane PVC pour le fort, ainsi que des essais de réduction de l'éclairage public nocturne.

les élus du conseil municipal ont tenu récemment leur dernière réunion de l'année. Et d'entrée, les édiles ont eu à donner leur aval sur des demandes de subventions concernant les travaux de requalification de la rue du Lac sur Bouzey.

C'est ainsi que, dans le cadre de l'aménagement de l'espace public paysager, de la gestion des eaux pluviales et de la création d'une zone de convivialité qui seront mis en place sur cette rue — un chantier estimé à 589 522 € HT — une demande à la DETR a été votée (40 %). Les élus ont également accepté de solliciter le conseil régional, le conseil départemental dans le cadre des amendes de police, la communauté d'agglomération d'Épinal (CAE) dans le cadre du plan départemental d'aménagement, ainsi que l'Agence de l'eau. Le total estimé, et espéré, serait de 79,5 %.

Autrement, une décision modificative a été adoptée concernant la clôture du dossier de l'étude de marché de la rue de Renauvod. Cette opération concerne la somme de 164 €.

- **Acquisition d'une membrane PVC**

De plus, la participation communale pour le contrat mutuelle santé va passer, au 01/01/2026, de 10 à 15 €. Cette opération ne concerne qu'un seul employé sanchéen.

Le maire a annoncé l'acquisition d'une membrane PVC afin de lutter contre les infiltrations au niveau de la voûte à l'entrée du fort. Prochainement, des essais vont être entrepris sur l'éclairage public afin de diminuer l'intensité des ampoules durant la période nocturne. C'est ainsi que l'éclairage serait à 100 % de 17 h à 20 h, de 50 % de 20 h à 22 h, de 25 % de 22 h à 6 h et de 50 % après 6 h.

Pour le maire, « cela pourrait engendrer quelques économies, mais aussi et surtout de ne pas plonger la commune dans le noir durant la nuit ». Ce à quoi, certains étaient quelque peu surpris, trouvant que « d'éclairer toute la nuit permettrait de faire des économies ».